

L'arbitrage économique se renforce à Genève

Sur [Tribune de Genève](#) le 31 mai 2021

Deux instances fusionnent et donnent naissance au Centre suisse d'arbitrage.

Le Centre suisse d'arbitrage est né. À quoi servira-t-il? La réponse du directeur de la [Chambre de commerce](#), [Vincent Subilia](#).

La [Chambre de commerce](#) annonce la création d'un centre d'arbitrage. De quoi s'agit-il?

Le Centre suisse d'arbitrage est né de la volonté de conjuguer les forces de l'Institution suisse d'arbitrage («Swiss Chambers' Arbitration Institution», fondée par les chambres de commerce) et de l'Association suisse d'arbitrage. Ce nouvel organisme, auquel s'ajoute notamment une entité destinée à la formation, vise à renforcer le positionnement de la Suisse comme place de référence en matière d'arbitrage commercial, parmi les plus importantes que sont par exemple Londres, Paris ou Singapour. La [Chambre de commerce de Genève](#) se réjouit d'abriter dans ses murs cette institution, laquelle comptera une dizaine d'employés (en incluant ceux basés à son bureau de Zurich) et s'appuie sur une Cour d'arbitrage constituée de praticiens suisses de premier plan. Qu'est-ce que l'arbitrage?

C'est un dispositif permettant aux entreprises de résoudre leurs conflits rapidement et confidentiellement, en recourant à des experts disposant de compétences professionnelles spécifiques en matière commerciale; le centre administre le «Règlement suisse d'arbitrage» adopté par les chambres de commerce suisses, dont la révision coïncide avec la naissance du centre. Genève est considéré comme le berceau de l'arbitrage, depuis le fameux différend de l'Alabama en 1872; la constitution du centre en consolide le rôle de bastion. Qu'attendre de cette fusion?

L'arbitrage et la médiation commerciale constituent des services d'appui aux entreprises, raison de leur développement par les chambres de commerce. Le centre devrait permettre de servir mieux encore les acteurs économiques et de faire face à la concurrence très vive entre places d'arbitrage, en augmentant le nombre de cas traités (environ 100 par année pour une valeur litigieuse totale de plusieurs centaines de millions). Cette consolidation est porteuse d'un gain de notoriété pour Genève et la Suisse, dont elle renforce les atouts de neutralité, de fiabilité et de prévisibilité.